LA GAZETTE de
MILLERY
N° 14 - DÉCEMBRE 2021 BULLETIN MUNICIPAL www.millery21.fr

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Pour la seconde année consécutive, nos vies et leurs activités ont été lourdement impactées par la pandémie liée au SRAS-Cov-2 de sinistre réputation.
Nombre d'entre nous pensions avoir laissé en arrière les tristes souvenirs liés audit virus.
Il n'en a malheureusement rien été, l'année 2021 ayant vu son cortège de malades, de malades graves et de décès épuisant particulièrement les personnels de la santé, du secours et de l'éducation.
Personnes positives, mutations du virus, rappels de vaccinations, mesures et consignes sanitaires parfois difficiles à appréhender, multiplication de tests positifs dont a découlé l'explosion de cas contacts obligeant à l'isolement ont de nouveau durablement bouleversé nos habitudes ainsi que nos libertés.
Cet état de fait a eu un impact fort sur la vie sociale, associative, communale voire familiale.
De nouveau, les précieux rendez-vous auxquels nombre d'entre nous sont attachés n'ont pu être honorés.
Il en est ainsi allé des traditionnelles festivités liés à la fête nationale ainsi qu'aux vœux du maire associés au partage de la galette, sources de convivialité et de précieuses rencontres et échanges humains.
Le repas au restaurant de nos aîné(e)s a fâcheusement dû, lui aussi, être annulé.
Ainsi également, il a été impossible de renouveler l'opération « nettoyons la nature » qui en aurait pourtant encore fort besoin.
Les célébrations des cérémonies patriotiques ont elles aussi été sérieusement perturbées voyant le nombre de participants fortement réduit lorsqu'elles n'ont pas, telles les commémorations de Lantilly et de Genay été honorées sans invitations et donc en public très restreint.
Comme vous, je le regrette profondément.
Ce contexte anxiogène n'a toutefois pas découragé les membres de la municipalité de Millery qui, et je les en remercie, ont eu à cœur de poursuivre leurs engagements et leurs missions au bénéfice de notre chère commune et de ses habitants. De nombreux dossiers ont dès lors été traités.
Vous en aurez confirmation à la lecture de la présente gazette dont la qualité de mise en page revient à Jocelyne et Christophe que je remercie très sincèrement.
L'année 2002 verra entre autres le démarrage de l'important chantier de restauration de la maison « brique-pierre » à Chevigny dans le cadre de l'opération « ECO VILLAGES » initiée par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de nouveaux travaux de voirie subventionnés par le Conseil départemental de la Côte-d'Or.
Je terminerai mes propos liminaires en exprimant le souhait, fut-il pieu, de voir enfin la fin de cette pandémie mondiale aux monstrueuses conséquences humaines.
Enfin, je vous adresse à tous, Chers administrés, mes plus sincères vœux de santé et de bonheurs aussi multiples que divers.

Jacky Lüdi

« L'honnêteté, la sincérité, la simplicité, l'humilité, la générosité, l'absence de vanité, la capacité à servir les autres - qualités à la portée de toutes les âmes - sont les véritables fondations de notre vie spirituelle. »

Nelson Mandela, *Homme d'état, Président (1918 - 2013)*

SOMMAIRE

Travaux, aménagements et réalisations 2021	P. 2-6
Principaux travaux et réalisations à venir	P. 6
Fêtes et manifestations 2021	P. 7
Infos mairie et état-civil	P. 7
Au fil des dossiers	P. 8-13
Méga-décharge : La Terre-au-Seigneur au repos	P. 14-17
Un peu d'histoire	P. 18-20

INFORMATIONS MAIRIE

Corinne Leroy, secrétaire de mairie, vous accueille les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 14 h à 18 h. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 03 80 97 26 54 (un répondeur téléphonique est également à votre disposition) ou bien par courriel : mairie.millery21@orange.fr
Les élu(e)s restent bien sûr à votre disposition. Notre site internet www.millery21.fr fourmille d'informations : convocations et comptes-rendus des conseils municipaux, arrêtés municipaux, préfectoraux, dossiers d'actualité, liens vers diverses démarches administratives, informations diverses ...

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET RÉALISATIONS 2021

Travaux de voirie 2021 subventionnés par le Conseil départemental

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS et ont donné satisfaction après quelques reprises à Ménetreux.
Subventions du Conseil départemental : 15 847.41 euros au titre du PSV (Programme de Soutien à la Voirie) + 3 562.00 euros au titre des amendes de police.
Reste à charge pour la commune : 39 839.15 euros.

Les travaux à Chevigny

Sur la VC n° 200 dite « du Télégraphe » : reprofilage de la chaussée et couche de roulement en enrobé sur une longueur de 160 ml, pour un montant total de 7 882.20 € HT soit un montant TTC de 9 458.64 €.

Les travaux à Collonges

Rues de Semur et de Ménetreux : reprise de la couche de roulement, dérasement des accotements, point à temps et couche de roulement en enduit bicouche sur une longueur de 750 ml, pour un montant total de 14 455 € HT soit un montant TTC de 17 346 €.

Les travaux à Pont-de-Chevigny

Sur la RD 980 : pose de bordures de trottoirs de type T2 et A2 en vue de sécuriser le carrefour avec la VC N° 10 et empêcher certains véhicules de doubler par la droite et de canaliser les eaux pluviales jusqu'au regard vers le fossé, pour un montant total de 9 748 € HT soit un montant TTC de 11 697.60 €.

Les travaux à Charentois

Sécurisation au droit de l'îlot (carrefour des rues de l'Armançon, des Monts-Libeaux et de la Fontaine Mâle) par le biais de la modification de l'implantation des bordures de trottoir et de la mise en place d'une signalisation horizontale, pour un montant total de 1 979 € HT soit un montant TTC de 2 374.80 €.

Les travaux à Ménetreux

Sur la route départementale 9 E : modification de l'évacuation des eaux pluviales afin d'éviter leur actuelle évacuation passant sous une maison d'habitation avec création d'un busage de diamètre 300 pour se raccorder à un busage de 500 existant après traversée de chaussée, pour un montant total de 10 961.60 € HT soit un montant TTC de 13 153.92 €.

Création d'un regard, buse diamètre 500 et tête d'aqueduc et curage du fossé afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales du fossé existant, pour un montant total de 4 348 € HT soit un montant TTC de 5217.60 €.

Travaux divers réalisés sur fonds propres en 2021

Réalisation d'un chemin piétonnier sur 28 ml et 1.40 ml de large à Ménetreux ainsi que la démolition d'un muret à Collonges rue Fleurie pour un montant total TTC de 1 283.18 € par l'entreprise Romain POTET.

Enlèvement de pierres et autres végétaux à Charentois (parcelle C 146) pour un montant de 480 € TTC et mise en place de concassé sur la partie conservée par la commune pour un montant de 1208.35 € par l'entreprise Romain POTET.

Travaux divers réalisés sur fonds propres en 2021 (suite)

Maison brique-pierre

Les diagnostics amiante et plomb avant travaux de la maison brique-pierre à Chevigny ont été réalisés par l'entreprise Diag.Immo 21 Jérôme VALLON de Montbard, pour un montant total TTC de 4 490 €.
Les travaux de désamiantage ont été effectués en juillet par l'entreprise DESAMIANTAL pour un montant TTC de 18 286.20 €. consistant en :

- création d'un plan de retrait
- création d'une aire de stockage
- installation de sas de décontamination
- mise à disposition des personnels de matériels de protection (masques, cartouches...),
- réalisation d'un confinement avec mise en dépression de la zone
- dépose du revêtement de sol
- rectification de la colle des plinthes contenant de l'amiante
- évacuation en emballages réglementaires
- dépose, emballage et évacuation de la fenêtre contenant un joint de mastic amianté,
- piquage et l'évacuation du conduit extérieur contenant de l'amiante
- reprise et évacuation des gaines et tuyaux
- dépose, manutention et entrepôt des plaques amiante ciment (à l'aide d'une nacelle)
- analyses en laboratoire agréé COFRAC
- transport et la remise pour stockage en décharge autorisée des matériaux amiantés..

Retrait des plaques ciment amianté

Après retrait des plaques ciment amianté

Mise en dépression

Avant transport

Sas de décontamination

Unité de décontamination

Sas de décontamination

Mise en dépression

Curage des fossés et autres travaux

Curage de fossés rue des Enlerys

Curage de fossés ruelle Soeur

Curage de fossés route de Genay

Curage de fossés rue du Pont de Chevigny

L'entreprise SASU RENEVIER TP a réalisé le dérasement et le curage de fossés avec évacuation sur 555 ml pour un coût total TTC de 2 331 € TTC. Elle a également assuré gracieusement l'enlèvement d'un dépôt de gravats sur un pâtis à Ménetreux.
Une opération de curage d'un puisard et de buses d'eaux pluviales à Ménetreux et à Millery a été réalisée par l'entreprise ROUSSEAU de Liernais pour un coût TTC de 495 €.
Travaux de fauchage de printemps et d'automne ainsi que d'élagage réalisés par l'entreprise BOUSSARD.
L'ONF a procédé à une opération de dégagement mécanique des plantations au lieu-dit « Prés Sauvages » pour un coût de 152.38 €. Les érables se portent bien et ont bien poussé !
Réfection du sol de la chambre du logement communal sis à Ménetreux (rez-de-chaussée) par Julien GUÉRARD pour un montant total TTC de 823.48 € réparti par moitié entre la commune et l'ancien locataire.
Remise en état du terrain attenant au logement sis à Ménetreux (rez-de-chaussée) par Franck SABARLY pour un montant de 1 080 € à charge de l'ancien locataire.

Dépôt de gravats place de l'Orme avant

Dépôt de gravats place de l'Orme après

Travaux 2021 réalisés par les agents techniques

- Tontes et entretien des espaces verts (désherbage, arrosages, taille, paillage avec du broyage végétal), débroussaillage, mise en compost des déchets et utilisation, entretien régulier du cimetière...
- L'année 2021 ayant été particulièrement propice à la pousse de l'herbe, les opérations de tonte et de désherbage ont été multipliées et ont demandé de très nombreuses heures de travail.
- Saignées en accotements, nettoyage des regards d'eaux pluviales, nettoyage des panneaux d'affichage, des ponts, du lavoir, multiples rebouchages des nids de poule en concassé et en enrobé, installation de divers panneaux de signalisation routière, plantation et entretien des fleurs en jardinières à la mairie, arrachage manuel de mauvaises herbes sur les routes communales, ramassage de nombreux déchets le long des routes, balayage des ponts et des gravillons, entretien du matériel, réfection de volets du logement communal de Chevigny, mise en place et retrait des sapins de Noël dans chaque hameau…
- Ils ont également participé à un stage de formation à la taille des arbres fruitiers le 6 mars à la Maison du Parc de Saint-Brisson (58).
- À noter qu'à compter du 1er juillet 2022, il ne sera plus possible d'utiliser de désherbant au cimetière.

Autres travaux

Les adjoints au maire ont procédé à d'importants travaux d'élagage permettant à la commune de substantielles économies. Ils ont également largement contribué à la remise en état du logement communal de Ménetreux.
Pascal JANNIER, premier adjoint au maire, ainsi que son frère Thierry, ont procédé à l'élagage périlleux des arbres gênant la visibilité au carrefour de la rue de Semur avec la RD 954 à Collonges.
Un regard d'eaux pluviales à Collonges, en très mauvais état, a été restauré par Pascal JANNIER.
Celui-ci a également procédé à l'apposition des panneaux de rues « des Monts-Libeaux » et « de la Fontaine Mâle » à Charentois.

PRINCIPAUX TRAVAUX/RÉALISATIONS PRÉVUS EN 2022

La plus importante opération sera le démarrage des travaux de la maison briquepierre à Chevigny dans le cadre de l'opération "ECO VILLAGES" qui doivent (enfin) débuter en février prochain.
Il est prévu également :
- Le remplacement des fenêtres et volets dans les logements communaux de Ménetreux et de la mairie, suite à l'obtention de subventions. Le conseil municipal a retenu la proposition de Jean-Paul ESTEVES ainsi :

- Logement communal de Ménetreux : rez-de-chaussée, fourniture et pose de menuiseries en PVC blanc pour un montant total HT de 4 178.53 € soit un montant total TTC de 4 408.34 € (TVA à 5.5%) ; fourniture et pose de volets roulants en aluminium blanc isolés et solaires pour un montant total HT de 2 230.18 € soit un montant total TTC de 2 453.19 € (TVA à 10%).
- Logement communal de Ménetreux : étage, fourniture et pose de menuiseries en PVC blanc pour un montant total HT de 4 169.75 € soit un montant total TTC de 4 399.08 € (TVA à 5.5%) ; fourniture et pose de volets roulants en aluminium blanc isolés et solaires pour un montant total HT de 2 582 € soit un montant total TTC de 2 840.20 € (TVA à 10%).
- Mairie : dépose et repose des fenêtres, réfection des joints d'étanchéité et remplacement des fixations ; pose de moteurs solaires (sous réserve de faisabilité) dans les volets existants pour un montant total HT de 4 243.10 € soit un montant total TTC de 5 091.72 € (TVA à 20 %).
- Réflexion à laquelle seront conviés les habitants de Collonges et de Ménetreux sur l'aménagement des anciennes mares, si les conditions sanitaires permettent de se réunir.
- Mise en sécurité et entretien des puits communaux.
- Restauration des abris-bus de Collonges et Charentois.
- Mise en sécurité et entretien des puits communaux.
- Travaux de voirie 2022 subventionnés par le Conseil départemental :
- Hameau de Chevigny : rue Jean-de-Réôme consistant en la réfection de la chaussée, purges et couche de roulement en enrobé sur environ 230 ml en direction de la RD 980 pour un montant estimatif de total de 23 000 € HT.
- Hameau de Millery, travaux de collecte des eaux pluviales entre la VC numéro 206 et l'impasse du Moulin pour un montant estimatif total de 2 000 € HT.

FÊTES ET MANIFESTATIONS 2021

Cécile Languereau doyenne de la commune souffle ses bougies

Le 19 mars a vu se dérouler à Charentois une cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie ainsi que l'inauguration de la 3e plaque « Ordre du jour du Général Ailleret ».
Les cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre se sont déroulées en comité restreint du fait de la crise sanitaire.
Pour la même raison, la compétition annuelle organisée par l'Association Moto Cross du Télégraphe ainsi que la célébration de la fête nationale n'ont pu avoir lieu.

Le 25 août, Cécile Languereau, doyenne de la commune a fêté ses 100 ans *(notre photo)* !
Organisée par ses enfants, une petite fête fort sympathique s'est tenue en son honneur sur emplacement de l'ancienne mare de Collonges en présence de sa famille, de nombreux voisins et d'élus.
Ce fut un moment fort émouvant que de fêter le siècle de Cécile. Cadeaux, gâteaux et boissons en abondance ont rythmé cette belle après-midi estivale. Notre centenaire, très alerte, affichait de magnifiques sourires.
Au vu du contexte, il n'a pas été possible de proposer un repas au restaurant à nos aîné(e)s : aussi, chacun a reçu un colis gourmand délivré à son domicile dans le respect des règles sanitaires dictées par la pandémie.
La société de chasse la Saint-Hubert et la société de chasse de Millery ont participé à l'achat desdits colis.
De nombreux remerciements ont été adressés à la mairie.
Le trail du Vieux Semur passera par Charentois le 15 janvier 2022.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

consultables en mairie ou sur le site communal

En date du 10 mai 2021 relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2021/2022 dans le département de la Côte-d'Or et son annexe.
En date du 4 août 2021 interdisant la pêche à l'aimant dans tous les cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau du département de la Côte-d'Or
En date du 14 octobre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique au droit de l'ISDND exploitée par la société COVED sur les communes de Millery et Vic-de-Chassenay.
En date du 23 décembre 2021 relatif à l'exercice de la pêche dans le département de la Côte-d'Or pour l'année 2022 et son annexe.
Motocross du Télégraphe : le circuit est ouvert uniquement aux véhicules définis dans les statuts de l'association et dont les pilotes sont détenteurs d'une licence. Les jours et heures d'ouverture du terrain sont les suivants : en période de chasse d'octobre à mars les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ; d'avril à septembre, les mercredis, dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h. Il sera également ouvert le 1er samedi de chaque mois - si il y a une demande par des coureurs - hors période de chasse et hors mois d'août. Toute infraction sera sanctionnée.

INFOS MAIRIE

DIVERS
La commune de Millery s'étend sur 2 086 hectares et est classée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Sa population DGF 2021est de 424 habitants (dont 69 jeunes de 3 à 16 ans) ce qui en fait la 4e commune la plus peuplée de l'ancien canton de Semur-en-Auxois, après Semur, Époisses et Toutry. Elle compte 17 résidences secondaires. Notre gentilé : un Milléréen, une Milléréenne. La longueur de voirie communale s'élève à 18.865 km.
Code INSEE de la commune : 21413

URBANISME
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne, à tout moment dans une démarche simplifiée et sans frais. L'envoi se fait à l'adresse mairie.millery21@orange.fr ; un accusé de réception vous sera délivré.
Le ministère a adapté les cerfa pour les demandes d'autorisation.Vous les trouverez sur le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
Toute construction nouvelle, ajout de construction, ouvertures, pose de fenêtres de toit, enduits nécessitent une demande d'urbanisme...Il en va de même pour des travaux à l'identique.
Sur proposition de ORANGE, un collecteur de téléphones usagers est mis à disposition à la mairie.
Interdiction par arrêté ministériel de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux du 1er avril au 31 juillet.
16-25 ans : soyez en règle avec le service national : https://www.millery21.fr/category/informations/
Les cartes nationales d'identité sont délivrées à la mairie de Semur-en-Auxois : il convient de prendre rendez-vous.
Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 ; les élections législatives, les 12 et 19 juin 2022.

ÉTAT CIVIL
Naissances : Zélie Charles, Ménetreux, née le 6 janvier 2021. Loys Diano, Chevigny, né le 22 janvier 2021. Lise-Rose Blanchard-Hyclak, Millery, née le 14 mai 2021. Léonard Perrin, Pré du Pontot, né le 11 août 2021. Juan Rousseau, Ménetreux, né le 2 septembre 2021.
Mariage : Élisabeth Laviron et Sébastien Boulon, Ménetreux, le 3 juillet 2021.
Décès : Suzanne Horlacher, Ménetreux, le 19 février 2021.Véronique Lopez, Collonges, le 22 février 2021. Patrice Bouriot, Chevigny, le 28 mars 2021. Gérard Bonafé, Pont-de-Chevigny, le 10 décembre 2021. François Tholé, Chevigny, le 30 décembre 2021..

Informations pratiques à retrouver sur www.millery21.fr

AU FIL DES DOSSIERS...

Finances

Séance du conseil municipal en date du 8 avril 2021

Le compte de gestion 2020 a été adopté par 9 voix.
Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats : le maire quitte la salle. Le conseil municipal siège sous la présidence de Pascal Jannier 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui expose le compte administratif 2020. Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de 19 713.13 €
- Un excédent reporté de 55 596.80 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 75 309.93 €
- Un déficit d'investissement de 50 169.39 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0 €
Soit un besoin de financement de 50 169.39 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
Résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 : excédent : 75 309.93 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 50 169.69 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 25 140.54 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit : 50 169.39 €
Le Compte administratif 2020 est approuvé par 7 voix.
Le budget primitif 2021 qui s'établit de la manière suivante a été adopté par 9 voix. Fonctionnement : recettes : 230 895.54 € ; dépenses : 230 895.54 €. Investissement : recettes : 723 569.39 € ; dépenses : 723 569.39 €.
Vote du taux des taxes locales 2021 : sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter le taux des 2 taxes locales pour l'année 2021 :
- Taxe sur le foncier bâti : 8,69 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 20.61 %

DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) 2021. - Montant total : 40737.00 €. Population DGF majorée : 424
DF (Dotation Forfaitaire) 2021 : 29 274.00 €.
DSR (Dotation de Solidarité Rurale) au titre de l'année 2021 : 11 463 €.
Dotation solidarité communautaire : 2012.80 €.
Prélèvement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales) : 38 505 €.
Taxe communale d'aménagement : 1 716.91 €.
FCTVA : exercice 2021 / dépenses dotation 2019 : une somme de 35 379 € pour l'investissement et de 2830 € au titre du fonctionnement sera reversée à la commune.
Montant de la redevance télécommunications 2021 : 356 €.
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement des communes de moins de 5000 habitants – Répartition 2021 au titre de l'année 2020 : 8 505.05 € reviennent à notre commune.
SDIS : contribution communale pour 2021 : 7 168 €.
Redevance télécommunications 2021 : le montant est arrêté à la somme de 354 €.

Emploi

Contrat de travail de Christopher Glace.
Lors de sa séance du 14 juin 2021, le conseil municipal a décidé de reconduire dans les mêmes termes son contrat de travail à durée déterminée période de 1 an soit du 4 juillet 2021 au 3 juillet 2022. Christopher Glace, agent technique, est en congé maladie depuis le 6 décembre 2021. Ce congé a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2022.
En outre, M. Glace a informé la municipalité qu'il ferait valoir ses droits à congé parental du 1er février au 30 juin 2022 : date de fin de son contrat !...qui bien évidemment ne sera pas renouvelé !!
Participation aux frais kilométriques des agents verts pour l'année 2021 :
Le conseil municipal considérant :
- que Josélito Emonet et Christopher Glace sont amenés à utiliser leurs véhicules personnels lors de leurs missions dans les différents hameaux de la commune,
- qu'un état kilométrique hebdomadaire a été rempli par lesdites personnes de janvier à juillet 2021 et de août à décembre 2021,
- que Christopher Glace et Josélito Emonet tractent la remorque avec leur véhicule personnel autant que de besoin, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de verser au titre de la participation communale aux frais kilométriques de ces deux agents lors de leurs déplacements professionnels au sein de la commune

- de janvier à juillet 2021 : la somme de 200 € (0.25 € x 800 km) à Josélito Emonet ; la somme de 380.16 € (0.32 x 1188 km) à Christopher Glace.
- de août à décembre 2021 : la somme de 87.50 € (0.25 € x 350 km) à Josélito Emonet.

Prime spécifique à la secrétaire de mairie année 2021.
Considérant tant la ponctualité que la qualité du travail effectué par Corinne Leroy, secrétaire de mairie, il est décidé à l'unanimité de lui attribuer une prime de fin d'année 2021 d'un montant de 800 € brut.

Divers

Contrat la Poste
Réalisation du plan d'adressage. - Considérant la nécessité de disposer d'un plan d'adressage réalisé par des professionnels particulièrement en ce qui concerne les secours, la fibre optique et les livraisons, le conseil municipal a retenu la proposition ADN de la Poste. S'en est suivi un très lourd travail impliquant à la fois les services de la Poste et le maire. Achevée en fin d'année, cette réalisation a permis d'attribuer une adresse fiable et cohérente à chaque construction et d'établir une carte précise de toutes les voies communales situant l'ensemble desdites adresses. Cela représente pas moins de 27 voies répertoriées ainsi que 236 adresses. Ce fichier adresses a été transmis aux services des finances, aux éditeurs de logiciels de GPS, au service d'incendie et de secours, aux services du cadastre à l'IGN...

AU FIL DES DOSSIERS...

Dénomination des voies communales. - Le conseil municipal a décidé d'entériner les noms des anciennes et nouvelles voies communales, à savoir : rue de Ménetreux, rue Fleurie, rue de Semur, chemin des Ecrynières, impasse du Moulin, route de Charentois, rue de Mâche-Terre, rue de la Montagne, rue de l'Abbaye, rue Jean-de-Réôme, impasse du Château, route de Genay, place de l'Orme, rue de Rougebet, rue de Collonges, ruelle Sœur, rue des Enlerys, rue de l'Armançon, impasse des Fruitiers, rue des Monts-Libeaux, rue du Pont-de-Chevigny, rue du Renaudin et rue de la Fontaine Mâle auxquelles il convient d'ajouter les noms de lieux-dits suivants : ferme de Leurey, Maison Blanche, Maison Rouge, Mont-Genèvre et Pré du Pontot.
Numérotation des immeubles : au sein des hameaux, la numérotation par rue est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche. Ces nombres peuvent autant que de besoin être suivis soit des lettres A, B, C, D… soit des adverbes bis, ter, quater… ; le long des routes départementales : la numérotation métrique est adoptée.
Les frais de premier établissement et de renouvellement sont à la charge de la commune.
Les personnes ayant vu leur adresse modifiée ont été destinataires d'un courrier explicatif. À réception, il sera procédé à la distribution des nouveaux numéros. Les propriétaires procéderont à l'application des plaques portant les numéros.

Acquisition d'un vidéo-projecteur et d'un tableau mural. - Coût HT de 896.99 € pour le vidéoprojecteur et de 157.50 € HT pour le tableau mural.

Vandalisme. - Suite à un second acte de vandalisme à l'encontre de la plaque commémorative de la fin de la guerre d'Algérie à Charentois, le maire a déposé plainte en gendarmerie.
Rôle d'affouages. - Liste des bénéficiaires : Sandra GARCIA ; Christophe GILLES ; Hervé GILLES ; Jacky LÜDI ; Christophe MERCUZOT ; Claude THÉVENARD.
Taxe d'affouage fixée à 6 € le stère.
C.A.U.E. - Au titre des délégations qui lui ont été consenties, le maire a renouvelé l'adhésion de la commune pour 2021 : montant de 81.80 €.
Don du sang. – Attribution d'un don de 100 € à l'amicale du Don du sang de Semur-en-Auxois.
Secours Populaire de Venarey-les-Laumes/Semur-en-Auxois. - Suite à sa demande, octroi d' un soutien financier de 100 € à cette structure.
Remplacement panneau de signalisation. - Le panneau de sortie d'agglomération de Pont-de-Chevigny qui avait été endommagé par un tiers a été remplacé par les services du département. Le remboursement d'achat et de remplacement a été effectué par ledit tiers. Cependant, au cours de l'été, ce même panneau a été volé obligeant la commune à assumer les frais de remplacement.
Achat de parcelles. - Achat de 6 parcelles pour une contenance totale de 43 ares et 31 centiares. Coût de 1 428.36 € + droits de mutation. Honoraires à charge du vendeur.
Vente d'une partie de la parcelle cadastrée C n° 146 à Charentois. - Il a été décidé de vendre à Jean-Louis Lacombe une partie d'environ 346 m² et à Christine Jacob une partie d'environ 238 m². Le prix ayant été fixé à 38 € le m², la commune conservant environ 116 m². Ces chiffres sont indiqués sous réserve du bornage qui sera effectué par Matthieu Tissandier, géomètre expert dont les frais, 912 € TTC seront partagés entre les trois parties. Maître Mathieu Thavaud aura la charge de la rédaction des actes notariés dont les frais seront acquittés par les acheteurs
Étude géotechnique de la parcelle cadastrée C 146 réalisée par l'entreprise ICSEO de Semur-en-Auxois d'un montant TTC de 1 020 € à charge de la commune.
Vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZM numéro 32 à Charentois (environ 1 064 m² sous réserve d'arpentage) à Karine Valette au prix de 38 € le m², Les frais de bornage réalisé par Matthieu Tissandier géomètre expert, d'un montant de 1 500 € TTC seront répartis entre l'acquéreur et le vendeur. Maître Mathieu Thavaud aura la charge de la rédaction des actes notariés dont les frais seront acquittés par l'acheteur.
Étude géotechnique de la parcelle cadastrée ZM 32 réalisée par l'entreprise ICSEO de Semur-en-Auxois d'un montant TTC de 1 020 € à charge de la commune.
Acquisition de la parcelle cadastrée ZM numéro 33 à Charentois d'une contenance totale de 18 à 40 ca répartis en : une partie constructible d'environ 615 m² (sous réserve de bornage) au prix de 25 euros le m² ; la partie restante, non constructible, d'environ 1 225 m² (sous réserve de bornage) au prix de 0.30 € le m².
Nomination de régisseurs. - Dans le cadre du projet de suppression des espèces à la DFFIP, les régisseurs devront prochainement effectuer les versements et les retraits d'espèces auprès de la Banque postale. Il convient dès lors de recenser les régisseurs afin de pouvoir les habiliter à la plate-forme qui leur permettra d'effectuer leurs opérations. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Sandra Garcia et Gilbert Broch, régisseurs.
Non à l'expulsion de Salif TRAORE (séance du 22 avril 2021). - Sur proposition du maire, le conseil municipal s'est associé à l'unanimité à la pétition nationale suivante initiée par son employeur à savoir les Ateliers d'Armançon-maroquinerie Thomas et adressée à la Préfecture de la Côte-d'Or :

AU FIL DES DOSSIERS...

« Non à l'expulsion de Salif TRAORE, un jeune maroquinier au cœur d'or !

Salif Traore, 20 ans, vit dans la peur depuis qu'il a reçu une obligation de quitter le territoire français et a été assigné à résidence. Le recours auprès du tribunal administratif a échoué et l'OQTF confirmée. Son acte de naissance ne serait pas valable : motif récurrent, jamais réellement prouvé, qui vaut chaque jour, à des jeunes majeurs d'origine étrangère, de se voir brutalement expulsés.

Salif est jeune mais a déjà vécu plusieurs vies et un parcours insensé pour quelqu'un de son âge.

Parti à l'âge de 15 ans de Côte d'Ivoire, sans plus d'attache au pays, il est passé par le Burkina, le Niger, la Libye où il a connu la peur, la violence et l'enfermement. Après avoir affronté de nombreux périls, il a finalement rejoint l'Italie et a été pris en charge par la Croix Rouge. Salif a traversé la frontière française à pied, il s'est lui-même présenté aux services de police avec son extrait d'acte de naissance et a fini par être envoyé en Bourgogne, à Avallon. Pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Côte d'Or, Salif a finalement obtenu un passeport avec l'aide de ses éducateurs.

Aider Salif, ce n'est pas seulement humaniste, c'est raisonnable car ce jeune homme a un talent hors pair dont on ne saurait se passer aujourd'hui.

Son parcours en Bourgogne est en effet à souligner : scolarisé dès sa prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, il se distingue par son sérieux, d'abord au collège de Châtillon où il progresse rapidement dans l'apprentissage du français (il entre en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones) puis au lycée de Montbard où il obtient son CAP de maroquinerie avec une moyenne générale de 15/20. Après avoir suivi un parcours d'alternance aux Ateliers d'Armançon – groupe Maroquinerie Thomas (acteur majeur dans la fabrication de produits de maroquinerie de luxe), à Semur-en-Auxois, il décroche un CDD puis un CDI.

Il est très bon maroquinier, il s'est très vite intégré dans les équipes témoignent les responsables avec qui il a travaillé. Une excellente assiduité au travail est à lui reconnaître également.

Mais l'engagement de Salif ne s'arrête pas là : pensant devoir rendre à la France la chance qu'elle semble lui donner, il décide d'offrir tout ce qu'il peut aux autres. Il fait le geste solidaire de confectionner des vêtements pour le Secours Catholique, il crée un atelier à destination des plus démunis pour qu'ils puissent apprendre à réparer leurs vêtements eux-mêmes.

Voilà deux ans qu'il s'engage bénévolement pour les autres.

20 ans, d'un sérieux irréprochable, généreux, Salif devrait être récompensé. Il se prend totalement en charge, travaille et participe à l'effort national. Pourtant, maintenant il a perdu son travail, et c'est la crainte de se voir expulsé à n'importe quel moment qui le hante.

Face à cette injustice criante, insupportable, nous demandons que le dossier de Salif soit ré-étudié et que l'OQTF soit annulée ainsi que l'assignation à résidence qui en découle.

Rien ne justifie la sévérité des mesures prise à son encontre actuellement. »

Projet « HERCULE » (séance du 14 juin 2021). - Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents émanant des représentants de salariés d'EDF et ENEDIS appelant les élus locaux à s'opposer au projet « HERCULE » et après en avoir délibéré, considérant que si le projet « HERCULE » voit le jour c'est un réel projet de démantèlement du service public de l'énergie pensé conjointement par le gouvernement et la commission européenne. Le démantèlement de l'entreprise intégrée EDF et l'ouverture du capital des activités Distribution et Commerce à des actionnaires privés pourraient amener à :

- une disparition des activités EDF entraînant la suppression de nombreux emplois.
- une contractualisation des usages de l'eau par une production hydro-électrique soumise aux exigences du marché.
- une nette diminution des investissements sur les réseaux faisant alors baisser la qualité de la desserte électrique pour tous les usagers.
- un allongement des temps d'intervention et de dépannage en cas de tempête, inondation et catastrophes naturelles.
- faire peser un risque sur la péréquation tarifaire qui pourrait disparaître et engendrer une augmentation du prix de l'électricité remettant en cause l'égalité d'accès à un bien de première nécessité.
- à terme, une remise en question de la propriété des réseaux de distribution d'électricité (patrimoine appartenant aux communes).

Décide à l'unanimité de se prononcer :

- pour l'arrêt immédiat du projet HERCULE,
- le bilan des 20 dernières années de démantèlement du service public de l'énergie et d'ouverture à la concurrence,
- l'égalité d'accès à l'énergie, en termes de prix comme de service, sur l'ensemble du territoire.
- la protection d'un service public qui répond efficacement aux besoins des citoyens.
- la solidarité envers les ménages les plus démunis.

Tarifs des concessions au cimetière communal

Concessions attribuées avant le 8 juillet 2021	
Au cimetière	
15 années	50 €
30 années	100 €
50 années	150 €
Perpétuelles	300 €

Concessions attribuées à compter du 8 juillet 2021					
Au cimetière		À l'ancien colombarium		Au nouveau colombarium	
15 ans	100 €	15 ans	100 €	50 ans	1 000 €
30 ans	150 €	30 ans	150 €	Perpétuelles	1 500 €
50 ans	200 €	50 ans	200 €		
Perpétuelles	350 €	Perpétuelles	350 €		

Élections départementales et régionales. - Elles se sont tenues les 20 et 27 juin. En raison du contexte sanitaire, une organisation matérielle des bureaux de vote a dû être mise en place.

AU FIL DES DOSSIERS...

Le SMBVA a signé une convention avec Pascal Meugnot en vue de créer un système d'abreuvement sur l'Armançon et de mettre en place une clôture sur la parcelle cadastrée ZN n° 04 à Charentois. À noter que cette opération d'un coût estimé à 3 200 € TTC ne coûtera rien à M. Meugnot.

Site internet. - Le site internet communal a été entièrement revu dans sa conception : www.millery21.fr

Chasse. - Compte-rendu de la réunion relative aux plans de chasse sur la commune de Millery le 4 mars 2021 au siège de la FDC 21 à Norges-la-Ville : un bail de chasse a été consenti par le maire à la Société de Chasse « La Saint-Hubert » à compter du 1er juillet 2022 sur une surface d'environ 45 ha. Un courrier a été envoyé au président de la société de chasse de Millery pour l'en informer et lui préciser que dans la mesure où il souhaiterait poursuivre ses activités sur d'autres parcelles communales, il est nécessaire de faire une demande de bail.

Baux. - Un bail de location a été établi avec Karine Schnopp pour la parcelle cadastrée ZC n° 112 sise au lieu-dit « Les Meudelons », pour un montant annuel de 150 €.

Renouvellement de bail de location des parcelles cadastrées ZC numéro 22 et 48 au GAEC Lépée.

Prêts à usage (commodats) entre la commune et Sébastien Mias ainsi qu'avec Benjamin Lenormand.

Pétition. - Le maire informe l'assemblée qu'il a signé, comme de très nombreux élus, une pétition contre l'implantation des éoliennes dans nos communes.

Diocèse de Dijon. - Le Père Christian Baud recevant la charge de curé de la paroisse à Dijon-Saint-Michel a été remplacé par le Père Serge Athenor à compter du 1er septembre.

Demande de subvention « équipements informatiques ». - Le conseil municipal, considérant le fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités mis en place par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté décide à l'unanimité de demander une subvention audit Conseil régional en vue d'acquérir un ordinateur portable de 17 pouces. Cette demande s'inscrit dans le but de ce fonds visant à aider les collectivités locales à s'équiper, à maîtriser et sécuriser leurs données et à développer des nouveaux services numériques.

Achat d'une barrière en galvanisé avec ses accessoires. - Afin de fermer le dépôt communal de Pont-de-Chevigny, auprès de l'entreprise Avenir Motoculture pour un montant TTC de 376.12 €.

Numéros de maison et panneaux. - Devis accepté auprès de la société KGMAT pour la fourniture de numéros de maison et de panneaux de signalisation pour un montant total HT de 1 120 € soit un montant total TTC de 1 344€.

Caution de l'ancien locataire du logement communal de Ménetreux (rez-de-chaussée) : le Conseil municipal a décidé de conserver le montant de cette caution.

Comptage de gibier. - Une opération de comptage nocturne à l'aide de sources lumineuses des lièvres et des renards initiée par la Fédération des Chasseurs de la Côte-d'Or sera réalisée par des chasseurs locaux du 2 au 10 février 2022 à partir de 18 h 30 pour une durée de 5 à 7 heures sur le territoire communal.

Fibre optique. - Malgré l'affirmation en juin par le directeur général adjoint au service aménagement et développement des territoires du Conseil départemental, que la fibre optique serait disponible dans toute la commune au cours du second semestre 2021 et qu'une réunion publique d'informations serait organisée par ses services... nous ne sommes toujours pas raccordés à la fibre et n'avons aucune information quant à la date de mise en service !!!!

Le suivi rigoureux des travaux par Pascal Jannier, 1er adjoint au maire, a permis d'éviter l'implantation de plusieurs nouveaux poteaux inutiles ainsi que le déplacement de certains autres initialement prévus devant des fenêtres d'habitation.

Réunions dans la salle de la mairie de l'Association Foncière et des deux sociétés de chasse.

L'association dijonnaise Le Cri mène une campagne de sensibilisation au consentement sexuel, pour en savoir plus : lecri21@orange.fr

SICECO. - Reversement de 215 € à la commune au titre de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public). Groupement d'achat d'énergie : le conseil municipal, après avoir pris connaissance d'un courrier du SICECO, autorise le maire à signer une confirmation d'engagement dans le groupement de commandes pour l'achat d'énergie porté par les syndicats départementaux d'énergie de la région Bourgogne Franche-Comté sur la période 2023-2025 pour l'électricité.

SESAM. - À Pont-de-Chevigny, installation d'une borne à incendie permettant ainsi d'améliorer la

AU FIL DES DOSSIERS...

défense incendie, à l'occasion du remplacement d'une canalisation d'eau.
Réseaux d'eau fuyards : appel à prolonger les aides à la rénovation de réseaux d'eau fuyards pour les communes hors zone de revitalisation rurale :
- Le maire alerte le conseil municipal sur la modification des financements des réseaux d'eau fuyards ;
- indique qu'au départ les aides pour les territoires situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)étaient, avec le plan de relance, de 60 %. Les communautés de Communes de Semur-en-Auxois, Précy-sous-Thil et Vitteaux ont fusionné pour devenir la CC des Terres d'Auxois qui est alors sortie de la ZRR. Le SESAM était informé que les aides pour la réduction des fuites, au 1er janvier 2022 diminueraient de 20 %, soit de 60 à 40 % ;
- informe qu'au 1er août 2022, les aides de l'AESN seraient supprimées ; explique que la présidente du SESAM a alerté le Département de la Côte-d'Or qui a, en session, décidé de prendre un vœu pour, d'une part demander à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de prolonger son aide financière et, d'autre part que notre territoire repasse en ZRR.
- rappelle que pour le SESAM, les travaux de réduction des fuites s'élèvent à plus d'un million d'euros par an. Ce sont donc à *minima* 600 000 € par an qui manqueront au budget du SESAM, soit 50% des recettes totales.
- propose donc que le conseil municipal formule à son tour un vœu en ce sens.
Entendu l'exposé du maire et sur sa proposition, le conseil municipal accepte à l'unanimité de formuler le vœu tel qu'il est exposé sur le document annexé.
Agence régionale de Santé. - « Le prélèvement d'eau réalisé le 13 décembre 2021 sur le réseau de Grignon a montré la présence du pesticide Métaldéhyde à un taux de 0.15 µg/L. Les résultats mettent aussi en évidence la présence de traces de pesticides et de métabolites de pesticides pour une concentration totale des pesticides analysés à 0.349 µg/L. Cette eau n'est donc pas conforme à la valeur limite fixée par la réglementation à 0.10 µg/L par substance individuelle. La molécule de métaldéhyde n'a cependant pas dépassé la Valeur Sanitaire Maximale attribuée par l'ANSSA de l'ANSES fixée à 60 µg/L. Aucune interdiction de consommer cette eau n'est préconisée à cette teneur. »
Redevance de capitation pour 2021 : 773.30 €.
CCTA
Arrêté municipal portant refus du transfert des pouvoirs de police « spéciale » au président de l'EPCI.
Opposition à l'unanimité au transfert obligatoire de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) au 1er juillet 2021 à la Communauté de communes des Terres d'Auxois.
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment son article 136 ;
Considérant que la loi ALUR systématise le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes ;
Considérant que le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des Terres d'Auxois a été bloqué début 2017 par une minorité de blocage, disposition prévue par la loi ;
Considérant le fait que les communautés de communes qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétentes de plein droit le 1er juillet 2021 ;
Considérant l'organisation d'une nouvelle période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres dans les 3 mois précédant le 1er juillet 2021 ;
Considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent à ce transfert de compétence durant cette période, celui-ci n'aura pas lieu ;
Adhésion au groupement de commandes de la CCTA. - Le maire donne lecture d'un courrier de la CCTA souhaitant constituer pour l'année 2022 un groupement de commandes qui permettra la passation d'un marché public unique pour la réalisation des travaux de voirie des communes et de la CCTA, marché public d'une durée de 3 ans. Il s'agira d'un accord cadre qui fixera un bordereau de prix unitaires. L'attribution s'effectuera sur la base d'un marché « type ». Ainsi, les prix seront connus pour toute la durée du marché et permettront d'élaborer des devis qui ne seront plus soumis aux aléas d'une consultation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer audit groupement de commandes.
Implantation de PAV (points d'apports volontaires) :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant :
- la non nécessité d'implanter un PAV pour le verre sur le territoire de la commune,
- la non mise en application de la loi AGEC avant 2023 voire 2025 pour le recyclage des déchets fibreux,
- le coût important pour les contribuables de l'achat, de l'installation et de l'entretien de ces structures,
- qu'il sera toujours possible de mettre en place de tels PAV ultérieurement,
- décide à l'unanimité de ne pas implanter de PAV sur la commune en 2022.
Frais de scolarité
Montant des frais de scolarité des élèves accueillis à Vic-de-Chassenay : non encore connu ; 3 élèves scolarisés.
Montant des frais de scolarité des élèves accueillis à Genay : non encore connu ; 2 élèves scolarisés.
Montant des frais de scolarité des élèves accueillis en classes maternelles publiques à Semur-en-Auxois : 1 688.50 € par élève (15 élèves scolarisés soit une dépense totale de 25 327.50 €).
Montant des frais de scolarité des élèves accueillis en classes élémentaires publiques à Semur-en-Auxois : 503.18 € (16 élèves scolarisés – dont 1 mi-temps - soit une dépense totale de 7 876.02 €).
Soit un total, toutes classes et écoles confondues de 33 911.13 €.

AU FIL DES DOSSIERS...

Frais de transports scolaires à charge de la commune : 3 990 € : soit 190 € par enfant.

Réunions. - Le conseil municipal s'est réuni à 9 reprises durant l'année 2021 entraînant la rédaction de 78 délibérations.

Participation d'élus aux réunions et comptes-rendus de la CCTA, de la CSS, du SMHCO, du SESAM, du SICECO, du SMBVA, des conseils d'école du RPI Genay/Vic-de-Chassenay…

Instruction de documents d'urbanisme en 2021. - Quinze demandes de certificat d'urbanisme, 14 demandes de déclaration préalable et 5 demandes de permis de construire.

Récolement. - Le 2 décembre, Bernard Sonnet, conservateur départemental des antiquités et objets d'art au sein de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) a procédé, en la présence de Gilbert Broch, adjoint au maire, au récolement des objets mobiliers

classés au titre des monuments historiques dans l'église communale.

Il a adressé à la mairie son très intéressant rapport le 10 décembre. On notera que le dernier récolement datait de... 1941 !!

Inondations. - L'Armançon est sortie de son lit à plusieurs reprises, en particulier le 15 juillet, coupant la rue des Enlerys à la circulation sans que la municipalité ait été avertie de lâchers au barrage de Pont-et-Massène.

Remerciements. - La municipalité remercie les nombreux habitants qui, par leurs actions individuelles, (tonte, fleurissement, fauchage, ramassage de déchets…) participent à l'entretien de l'espace public et au bien-être de tous. Elle remercie également Christian Betand qui, comme chaque année, se charge de reboucher les trous de deux voies communales ainsi que de mettre en place de l'enrobé ainsi que Christophe Jannier pour avoir fait procéder à la réfection d'une partie du chemin entre le ru de Cernant et Semur.

Location. - La commune propose à la location un logement communal sis au hameau de 3 place de l'Orme. Ce logement a été entièrement rénové.

De plain- pied, il dispose d'une cour avec terrain attenant fermée ainsi qu'un garage.

D'une surface habitable de 44 m², il est composé d'un hall d'entrée, d'une cuisine, d'un cellier, d'une salle à manger-salon, d'une chambre et d'une salle de bain-wc. Chauffage électrique avec radiateurs dernière génération

Libre de suite à la location pour un montant hors charges de 470 euros.

Photographies à retrouver sur : https://www.millery21.fr/offre-locative-de-logement/

Nouvelles entreprises. - Trois nouvelles entreprises se sont installées sur la commune : « SOS RAMONAGE », spécialisée en ramonage de cheminées, poêles et inserts ainsi qu'en entretien de chaudières fuel, 06 73 70 48 26, tief69@hotmail.fr ; R.B.G MOTOCULTURE, spécialisée en motoculture de plaisance, motos, scooters (vente, réparation), quads (vente, réparation), vélos, cycles (vente, réparation), 03 80 97 02 77 ; Christian CHOUREAU, façadeur, 06 89 95 32 25. Nous leur souhaitons pleine réussite !

Conseil départemental

- Abattage de cinq arbres et suppression de glissières de sécurité le long de la RD 980 (sortie de Semur en direction de Pont-de-Chevigny).
- Founiture et pose des panneaux de lieux-dits le long des routes départementales.
- Procédure d'alignement de terrains par les services du département en bordure de la parcelle cadastrée ZC n° 112 sise au Pont-de-Chevigny.
- Réfection en sortie de Pont-de-Chevigny de l'ouvrage d'art passant sous la RD 980.

Spectaculaire accident à Collonges le 21 octobre. - Suite à un violent coup de vent, un très gros frêne s'est abattu en travers de la rue de Semur. Les dégâts n'ont heureusement été que matériels. Grosse frayeur cependant pour la conductrice.

MEGA-DÉCHARGE

La Terre-au-Seigneur au repos

Échafaudages précaires supportant la conduite de biogaz

Après des années de souillure, la Terre-au-Seigneur est entrée en dormance et tente de faire oublier les tromperies et les coups bas qui ont marqué le lancement de l'installation puis qui ont couvert les incivilités liées à l'exploitation de la méga-décharge.

Pour qui emprunte la route d'Époisses, il subsiste à la hauteur du site un stigmate des heures sombres qui interpelle, c'est cet aménagement routier, appelé « tourne-à-gauche », tombé en désuétude et ne menant à nulle part… Mine de rien, les conditions de réalisation de cet équipement sont tout à fait révélatrices du monde de voyous qui parrainait ce qui n'était à l'époque qu'un fumeux projet : ordonné en catimini par le Conseil général en 2006, ce dispositif était élaboré en totale illégalité en mars 2007 sous l'œil bienveillant du conseiller général local, Marc Patriat, qui passait là tous les jours et qui, en bon gardien du domaine public, ne s'émouvait pas de voir la route départementale aux prises avec les engins de la société Rosa, sans l'affichage de quelque arrêté de circulation, sans le moindre panneau informatif réglementaire renseignant sur la nature des travaux, sur le maître d'ouvrage, sur le maître d'œuvre, le coût et le financement des travaux. Et pour cause !

Ne nous y trompons pas, derrière un décor qui tend aujourd'hui à se normaliser, la menace écologique perdure et s'accroît avec le temps. Après le poinçonnement par les compacteurs et bulldozers de COVED, le vieillissement des membranes et des canalisations exposent chaque jour davantage les nappes et le sous-sol à d'inévitables pollutions : le cloaque nauséabond est toujours là et constitue un bioréacteur qui continuera de peser durablement sur l'environnement, notamment par ses émissions d'effluents tant gazeux que liquides.

Contrairement à la périphérie du site qui est soumise à un embuissonnement irrésistible, l'énorme tumulus artificiel en forme de « U » qui masque les 600 000 tonnes d'ordures de nature incertaine importées de partout pendant plus de 10 ans est trop chaud et trop pollué par le méthane, l'hydrogène sulfuré et autres mercaptans pour qu'une végétation naturelle puisse y prospérer et parvienne à enfouir dans l'amnésie

Bricolage dans la gestion des lixiviats

le temps des horreurs.
En contrebas de la décharge, dans la dépression qui jouxte le ru de Golleron et que l'on ne peut apercevoir de la route D 954, les lixiviats produits par le gisement de déchets s'écoulent par gravité dans un ensemble de bassins et sont censés être repompés sur les casiers afin de favoriser la décomposition des immondices. Cependant, l'état des pompes et des canalisations, avec des branchements électriques constitués de fils courant dans la végétation, amène à se poser des questions sur le fonctionnement du système. Dans cette zone sensible utilisée comme exutoire, les eaux de ruissellement du site sont également collectées dans des bassins spécifiques avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Protections de fortune sur la pompe à lixiviats

Arrêté définitivement le 30 avril 2018 au lendemain d'une mémorable opération permettant de mettre au jour le système de fraude mis en œuvre par la société COVED pour brouiller les pistes, le sinistre bal des déchets aurait dû être prolongé des décennies encore comme c'est le cas dans les autres décharges. Mais c'était sans compter sur la combativité des citoyens de l'Auxois, attachés à la défense de leur patrimoine naturel, incrédules face aux boniments et aux contrevérités qu'on leur assénait, indignés de surcroît par la corruption du sous-préfet de Montbard passé sans scrupules du statut de représentant de l'État en charge du dossier de la décharge à celui de chef de projet du pétitionnaire Villers Services ; c'était sans compter sur la solidarité exemplaire des communes et de leurs élus ; c'était sans compter enfin sur la vigilance et la mobilisation de l'ASPA, d'Auxois Écologie et de la Gaule de l'Armançon qui dénonçaient sans relâche le scandale de la méga-décharge.

DES MENACES ÉCARTÉES

C'est bien connu, les vieux démons reviennent au galop… Et pourquoi pas les déchets ? Aussi surprenant que cela puisse paraître, la tentation d'amener de nouveau des ordures sur la Terre-au-Seigneur a commencé à s'emparer de certains élus de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.
Pris de court après la fermeture de la décharge pour laquelle 3 associations et 7 communes avaient longuement combattu, fermeture qu'ils semblaient ne pas avoir eu le temps de voir venir et à laquelle certains n'avaient carrément jamais voulu croire, les élus en charge des destinées de la CCTA,

Zone des bassins et de la torcherie

et en particulier Véronique ILLIG, qui préside la commission « déchets », ont été illuminés par une idée géniale : et si l'on rouvrait le quai de transfert dont la société COVED a été contrainte d'arrêter l'exploitation en 2018 ? C'est ce qui ressortait clairement du compte-rendu de la commission 8 de la CCTA, « épisode 25 » du 31 mars 2021 où en 3 lignes tout était dit ; ça commençait par : *« Il existe à Vic-de-Chassenay un quai de transfert qui pourrait être utilisé »*, puis ça continuait par : *« Pourrait-on penser le louer pendant un an minimum ? Voire l'acheter ? »* et ça se terminait par une réflexion d'un bon sens inouï : *« c'est quand même dommage qu'un outil existe et qu'on veuille en construire un autre à 20 km de là »*.

Sur le coup, on a cru à une farce, histoire de faire rigoler COVED et la DREAL, ou à une bévue que l'on allait corriger. Mais pas du tout puisque, telle une idée fixe faisant son chemin, elle revenait en leitmotiv dans le compte-rendu du 10 avril 2021 dans les mêmes termes.

Devant autant d'amnésie de certains de nos élus et de mépris des luttes citoyennes, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois, s'étonnant qu'au bout de tant d'années aucun quai de transfert de remplacement n'ait encore été mis en chantier, a été contrainte de mettre en garde la CCTA dans un communiqué de presse publié dans l'Auxois Libre du 16 avril, menaçant de remobiliser les troupes et de sortir de nouvelles banderoles place de la Gare à Semur, devant le siège de la CCTA : *« Après 14 années d'un combat titanesque aux côtés de nos élus, aboutissant à chasser COVED et à libérer la Terre-au-Seigneur de toute activité déchets, certains auraient-ils perdu la mémoire de notre lutte et vont-ils nous obliger à*

Tourne à gauche

Raccordements électriques perdus dans la végétation

reprendre les manifestations, mais cette fois contre des élus coupés des réalités de terrain, afin d'empêcher le retour des déchets ? ».
Cette semonce semble avoir porté ses fruits puisque la CCTA, confortée par le Syndicat des déchets (SMHCO), abandonnait finalement l'idée saugrenue de la réouverture du quai de transfert de la Terre-au-Seigneur.

LA VOIE DU SOLAIRE CONFIRMÉE

Du coup, cette alerte passée, le seul fait marquant survenu ces derniers mois est de nature administrative : il consiste en l'instauration de servitudes d'utilité publique via un arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2021 à la suite du CODERST qui s'est réuni le 14 septembre à Dijon. Et comme nous vous l'indiquions dans la *Gazette* de décembre 2020, il se confirme que l'arrêté accorde par ailleurs à titre dérogatoire le droit d'installer une centrale solaire sur le site. Cela signifie en clair que les promoteurs du photovoltaïque s'affairent dans la plus grande discrétion à développer leur projet.
Saisie par le préfet d'une demande d'avis préalable au CODERST, le conseil municipal de Millery s'était, dans sa séance du 4 février 2021, prononcé entre autres dans les termes suivants :
« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré…
- exprime les plus expresses réserves quant à la perspective de l'installation d'une centrale solaire sur un site qui n'est pas purgé des vices et risques environnementaux découlant des pratiques frauduleuses de l'exploitant, celles-ci demeurant susceptibles d'actions exploratoires visant l'identification de la vraie nature des déchets stockés in situ *;*
- exprime la demande que préalablement au dépôt de tout projet de reconversion du site, les actions pénales engagées par le préfet, et à titre complémentaire par les communes de Millery et de Vic-de-Chassenay ainsi que par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois aient été jugées… »
Outre ces réserves et même si un avenir solaire apparaît incontestablement comme valorisant le site pollué de la Terre-au-Seigneur, il reste que, sur le plan moral, il est simplement choquant de voir les services de l'État octroyer une récompense à un opérateur, certes durement frappé par son désastre financier dans l'Auxois, mais qui n'a eu de cesse de les tromper des années durant.

L'INTERMINABLE SUSPENSE JUDICIAIRE

Enfin, en cette fin d'année 2021, les actions pénales engagées contre COVED en 2018, fondées sur plusieurs délits dont le délit d'escroquerie, n'ont toujours pas pu être tirées de la léthargie profonde dans laquelle le coronavirus les a plongées. Or, les faits sont graves : l'exploitant avait mis au point un système de fraude géante visant à tromper les services de l'État, les collectivités locales et les citoyens sur la nature et l'origine des immondices. Rappelons que celui-ci reposait sur le recours à des badges falsificateurs lui permettant d'importer des déchets industriels interdits provenant de la région lyonnaise en les travestissant en ordures ménagères de l'Auxois.
Suspectée depuis des années, repérée depuis plusieurs semaines, activement suivie depuis plusieurs jours, cette fraude était enfin démasquée le 26 avril 2018 lors d'un flagrant délit auquel étaient associés les inspecteurs de la DREAL.
On comprend difficilement le peu d'empressement de la Justice à statuer dans cette affaire…

UN PEU D'HISTOIRE

Les Dépêches du 5 décembre 1970

« Du désir d'amélioration à une regrettable rénovation totale »

Un trop grand pas a été franchi dans la commune de Millery

5 déc 1970

DU DÉSIR D'AMÉLIORATION
à une regrettable "rénovation totale"

Un trop grand pas a été franchi dans la commune de Millery

Semur-en-Auxois (C. P.). — Curieuse histoire, en vérité, qui réunissait jeudi soir les habitants de la commune de Millery autour du maire et du conseil municipal, à la mairie de Chevigny.

La magnifique petite église de Millery étant en péril, il s'agissait de s'organiser pour réparer les dommages et prélèvements d'objets d'art qui venaient d'y être faits.

Nos églises de campagne renferment des trésors, aussi est-il bon de les garder par une étroite surveillance, menée en collaboration.

Pourquoi, sous l'impulsion d'un habitant de la commune, la pierre d'un antique tombeau attenant à l'église, a-t-elle été soulevée ?

Pourquoi les statues ont-elles été déplacées, le chemin de croix enlevé, des tableaux remontant au delà du XVII[e] siècle dispersés pour des essais de réfection ?

Pourquoi le christ a-t-il été suspendu au centre de l'église, au bout d'une chaîne ?

Pourquoi un gisant sculpté d'inscriptions, dont la traduction ne nous a pas été dite, a-t-il été déplacé et mis debout ? Pour qu'on le voie mieux, paraît-il...

Il était grand temps que l'on « stope » ce zèle intempestif. Même des ossements, dans le tombeau violé, étaient devenus l'objet de la curiosité. Les enfants du village y descendaient pour regarder. Joli spectacle en vérité !

Il faut dire qu'à diverses reprises, la dalle le recouvrant a été déplacée. En 1870 et en 1944 pour entreposer des armes de la Résistance.

« L'AFFAIRE »

Mais revenons au début de l'affaire. Elle commença par le désir de placer l'autel, selon les conceptions actuelles, la municipalité et l'abbé Chauchot, curé desservant, étant d'accord.

C'est alors que se manifeste une volonté de « rénovation totale », qui dépassa très certainement le désir de ceux qui avaient pris l'initiative de l'opération.

Elle était jugée nécessaire à certain « que ça démangeait depuis 20 ans » de voir des tableaux de valeur noircis par les ans et sur lesquels on ne distinguait plus les motifs.

Donc, ces peintures anciennes (on pense qu'elles sont de Ménassier) furent transportées à Chevigny pour y être nettoyées... mais dans une bétaillère, moyen de transport jugé choquant par certaines paroissiennes. L'auteur du transport veut pourtant justifier : « Pourquoi choquant ? puisque Jésus est né dans une étable ».

Plusieurs statues de l'église de Millery sont très belles et de grande valeur. Elles sont sculptées sur bois. Un Christ, un saint Georges (patron de l'église) et une Vierge à l'enfant.

Ces statues dont l'une a été amenée à la mairie de Chevigny, ont été antérieurement recouvertes (on se demande bien dans quel but) d'une affreuse couche de peinture donnant l'aspect d'un plâtre et leur enlevant tout leur cachet d'ancienneté. Aussi a-t-on demandé au conseil qu'il fasse le nécessaire pour que ces statues soient ramenées à leur état primitif.

La vierge à l'enfant
(Photo L.D.)

CONVOCATION DU MAIRE

La situation de la commune de Millery est curieuse. Millery, au milieu de quatre villages (Chevigny, Ménetreux, Charentois, Collonges) n'a que l'église, qui est un bijou, ou plutôt n'avait, pour être plus précis, puisque le presbytère a été transformé en résidence secondaire, et qu'une maison d'habitation se construit à proximité.

C'est donc à Chevigny, où se trouve la maison commune, que M. Poulain, maire, a réuni son conseil et les habitants de la commune, comme nous l'avons déjà dit.

Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler que la terre de Chevigny, qui a donné son nom à d'anciens seigneurs, entra dans la maison de Choiseul en 1479. Les Choiseul ont leur tombeau à Millery. Cela n'est pas sans relation avec les trésors que renferme ce lieu du culte.

Cela dit, revenons à « l'affaire ». M. Poulain en a fait l'historique. Au début, c'était très bien, mais pour la suite, il estime que les responsables ont été débordés, et que cette affaire ne doit pas dévasser le cadre de la commune ni troubler la bonne harmonie des habitants.

Toutefois, personne n'a le droit de se croire autorisé à déplacer des objets appartenant au patrimoine communal et encore moins à faire entreprendre un travail de restauration, qui ne peut être fait qu'en s'entourant des garanties nécessaires.

De plus, des personnes qui se sont rendues à l'église, ont été scandalisées par certains travaux qui se faisaient à l'intérieur.

Dans ces conditions, M. Poulain, responsable des biens communaux, a donc pris la décision de faire fermer la porte de l'église, en la laissant toutefois à la disposition du culte.

Après une courte intervention de l'abbé Chauchot et du diacre Perraud, qui réside sur la commune, le conseil municipal s'est retiré dans une autre salle pour délibérer.

A l'unanimité, le conseil a décidé :

— La remise en place des pierres sculptées.

— Le retour à leur place primitive des tableaux et objets enlevés.

— La récupération des tableaux manquants. (Trois sont en dépôt à la mairie de Chevigny).

— Qu'à l'avenir, aucun travail ne devra être entrepris sans l'assentiment de la municipalité.

— Obligation de former une équipe pour la remise en état de l'église.

Elle s'est formée spontanément et se mettra au travail demain après-midi.

Ce sera la conclusion de « l'affaire ».

On était au plein cœur de la Bourgogne. Un récoltant du coin, qui a donné l'appellation « Les Forts Chevaux » au produit de son vignoble situé entre Ménetreux et Genay, mit le point final à la réunion en offrant une dégustation gratuite.

L'article des Dépêches du 5 décembre 1970

Suite à un échange avec Nicolas Bousser, historien de l'art et journaliste, directeur de publication et de la rédaction de Coupe-File Art, rédacteur la Gazette Drouot, nous avons découvert que l'église Saint-Georges de Millery contenait un tableau du peintre Yrier Ménassier, membre de la famille des peintres Ménassier active fin XVI[e] – début XVII[e] siècle : *l'Annonciation*.

Aussi, en accord avec Monsieur Bousser, vous pourrez lire ci-dessous des extraits du brillant article rédigé par celui-ci. L'intégralité dudit article se trouve à l'adresse suivante : https://www.coupefileart.com/post/les-ménassier-peintres-en-auxois-à-la-fin-du-xvie-siècle-et-au-début-du-xviie-sièclehtt

« **Les Ménassier, peintres en Auxois à la fin du XVI[e] siècle et au début du XVII[e] siècle**

S'il est peu familier, le nom des Ménassier n'est pas totalement inconnu pour autant. Anthony Blunt (historien d'art britannique, 1907-1986), spécialiste de l'art classique français et du baroque italien lui-même cite notamment André Ménassier en 1953. Cependant, cette famille de peintres, dont les membres sont principalement actifs à Montbard et Semur-en-Auxois entre la fin du XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e], ne connut pas une grande postérité. Visiblement assez

Un cliché de l'Annonciation de Millery, une peinture à l'huile datée de 1627, signée "Yrier Menassier fecit"sur la base du lutrin

demandés de leur temps par la bourgeoisie locale, André, Claude et Yrier Ménassier ont développé chacun à leur tour une manière particulière, fondée sur de grandes compositions italiennes et flamandes diffusées par la gravure. Les reprenant à leur compte, en les reproduisant presque à l'identique ou les modifiant quelque peu et parfois même en les combinant, les Ménassier n'hésitent pas à signer ces motifs qui ne sont initialement pas de leur fait. Raphaël, Federico Zuccaro, Titien, Martin de Vos ou encore Lucas de Leyde font le sel de leur répertoire iconographique. Peu étudiés, les Ménassier ont été évoqués à plusieurs reprises par Marguerite Guillaume, au sein du catalogue de l'exposition *La Peinture en Bourgogne* au XVI^{e} siècle et dans une somme de notes de quelque 17 pages les concernant directement. Pour écrire le texte qui suit, nous nous sommes rendus en Bourgogne afin de prendre des clichés de bonne qualité de la petite dizaine d'œuvres rapprochée des Ménassier. Si nous n'avons pas pu toutes les voir, la majorité des images présentées ici sont de notre fait.

Le nom de Ménassier est assez répandu en Auxois à la fin du XVI^{e} siècle, et les sources ne concernent pas nécessairement nos peintres. Dans les registres de Semur, le nom de Nicolas Ménassier, drapier, revient par exemple à de très nombreuses reprises tandis que l'on trouve en 1543 à Montbard un maître Jehan Ménassier, chirurgien. C'est en 1589 qu'apparaît pour la première fois le peintre André Ménassier, dans les documents, à Semur-en-Auxois. Claude Ménassier, quant à lui, figure à de nombreuses reprises dans les registres de Montbard à partir de 1589. Fils d'André, il signe en 1613 un tableau aujourd'hui toujours conservé dans l'église d'Arnay-le-Duc, un martyre de saint Laurent, réalisé l'année de la naissance de son propre fils, Claude. Sans doute a-t-il travaillé dans l'atelier de son père André.

Une *Annonciation* datée de 1627 et conservée dans l'église de Millery nous indique enfin le nom d'un autre Ménassier peintre, Yrier. À part cette réalisation, commandée par *« maître Anthoine Personnier, receveur de Monsieur de Chevigny »*, les documents d'archives sont, concernant ce dernier, avares en informations.

L'*Annonciation* de Millery (Côte-d'Or) est difficile d'accès. Seule une photographie en noir & blanc et de faible qualité est répertoriée sur les bases de données. Le maire de la commune, Jacky Lüdi, a bien voulu photographier le tableau pour nous. Nous reproduisons ci-dessus son cliché. La toile semble abîmée.

Nota : Dans son document de récolement, Bernard Sonnet, conservateur départemental des antiquités et objets d'art au sein de la DRAC indique : *« L'Annonciation, tableau, peinture à l'huile, cadre bois ; 1627. 195 x 135 ; Signé "Yrier Menassier fecit" sur la base du lutrin ; Sur le 4^{e} côté gauche du cadre, inscription « Antoine Personnier a fait faire ce tableau priez dieu pour luy 1627 » ; Protection : µ1975/02/25 : classé au titre objet ; État de conservation : bon ; Observations du conservateur : "Nef, côté sud. Toile restaurée en 1998 par Françoise Auger-Feige.*

André Ménassier, La Vie des Pères du désert*, 1596. Décor signé de la chapelle du château d'Ancy-le-Franc, Restauration en 1860 par le peintre Desmonts*
©Arnaud D. Photography

André, le premier des Ménassier

D'André Ménassier, nous relevons cinq œuvres conservées en Bourgogne et attribuables au peintre de manière certaine, quatre tableaux et un cycle de peintures murales conçu pour la chapelle du château d'Ancy-le-Franc. La plus ancienne est un vaste panneau conservé dans la collégiale de Semur-en-Auxois, commandé par Claude Bourgeois, personnage influent notamment en ses qualités de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, de conseiller du roi et de président au Parlement de Bourgogne, et mettant en scène la *Dispute des saints Pères autour de l'Eucharistie*.

En 1596, André Ménassier débute un chantier de grande importance pour des commanditaires non moins prestigieux : le décor de la chapelle du château d'Ancy-le-Franc pour les Clermont-Tonnerre. Le cycle qu'il conçoit, se déployant sur trois côtés de la chapelle, illustre la *Vie des Pères du désert*.

Une reprise exacte de l'*Adoration des bergers* du volet droit d'Annay est connue et conservée à l'hôpital de Semur-en-Auxois. Très difficile d'accès, nous n'avons pas pu voir l'œuvre.

Cas intéressant que celui des Ménassier, peintres locaux baignés de grandes compositions, les réadaptant pour les commanditaires locaux. Déployant néanmoins un style propre et assez reconnaissable dans la reproduction de ces augustes motifs, aux personnages à la bonhomie rustique, les Ménassier possèdent un répertoire de motifs qu'ils réutilisent à loisir de manière identique. Le chantier des décors de la chapelle du château d'Ancy-le-Franc mené par André à partir de 1596 aura sans doute contribué au développement d'un maniérisme plus marqué dans leur style, imprégné par des artistes de la Seconde École de Fontainebleau. Le dossier Ménassier reste ouvert et nous poursuivons nos recherches.

Nicolas Bousser

André Ménassier, La Dispute de l'Eucharisite*, 1587. Huile sur bois signée, 1,40 m x 2,25 m. Collégiale Notre-Dame de Semur-en-Auxois.*
©NicolasBousser